This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

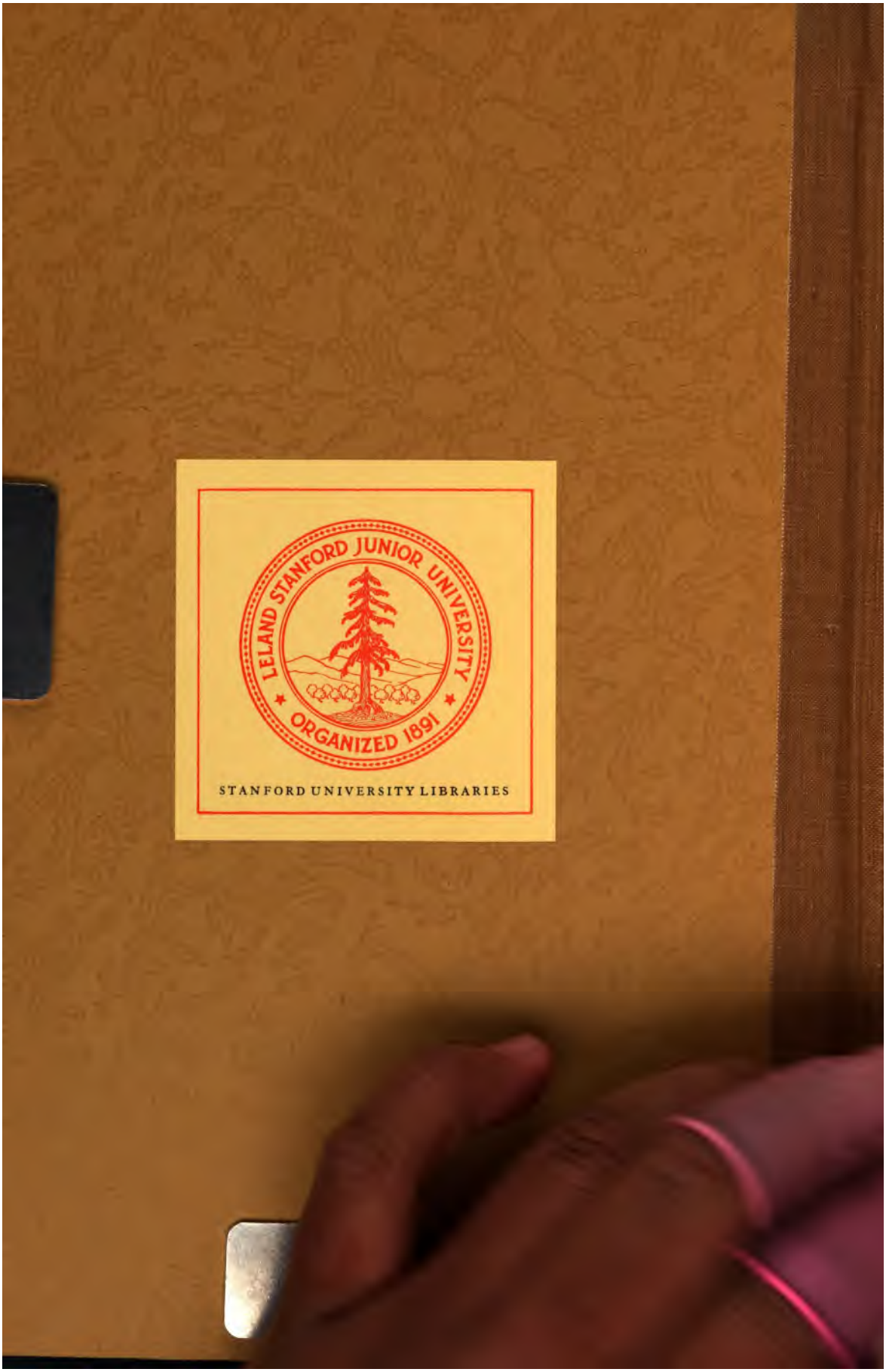
LELAND STANFORD JUNIOR UNIVERSITY
ORGANIZED 1891
STANFORD UNIVERSITY LIBRARIES

MEMORANDUM

SUR

L'HERZÉGOVINE-BOSNIE

ADRESSÉ AUX

PLÉNIPOTENTIAIRES

DES

GRANDES PUISSANCES

AU CONGRÈS

PAR

GABRIEL WESSELITSKY-BOJIDAROVITCH.

A. MILISSIK
WIEN
I. WOLLZEILE 3
BUCHHANDLUNG
UND
ANTIQUARIAT

VIENNE, 1878.

SOCIÉTÉ TYPOGRAPHIQUE, VIENNE, III., ERDBERGSTRASSE 3.

MEMORANDUM

SUR

L'HERZÉGOVINE-BOSNIE

ADRESSÉ AUX

PLÉNIPOTENTIAIRES

DES

GRANDES PUISSANCES

AU CONGRÈS

PAR

GABRIEL WESSELITSKY-BOJIDAROVITCH.

COPIE IMPRIMÉE.

VIENNE, 1878.

SOCIÉTÉ TYPOGRAPHIQUE, VIENNE, III., ERDBERGSTRASSE 3.

179.

MEMORANDUM

SUR

L'HERZÉGOVINE-BOSNIE

ADRESSÉ AUX

PLÉNIPOTENTIAIRES

DES

GRANDES PUISSANCES

AU CONGRÈS

PAR

GABRIEL WESSELITSKY-BOJIDAROVITCH.

COPIE IMPRIMÉE.

VIENNE, 1878.

SOCIÉTÉ TYPOGRAPHIQUE, VIENNE, III., ERDBERGSTRASSE 3.

Il sera facile de châtier ma témérité en passant outre sur ma démarche, mais je me croirais largement récompensé de toutes mes peines si j'avais le bonheur d'attirer plus particulièrement Votre haute sollicitude sur le sort de ceux qui, dans l'ère des crises que Vous voulez fermer, ont lutté le plus et le plus souffert.

Daignez,

MESSIEURS LES PLENIPOTENTIAIRES,

agréer l'hommage de ce travail et me permettre de me dire

AVEC LE PLUS PROFOND RESPECT

DE VOS ALTESSES ET EXCELLENCES

le très-humble, très-obéissant et très-dévoué serviteur
Gabriel Wesselitsky Bojidarovitch.

Vienne, 25 juin 1878.

MEMORANDUM.

I.

Au mois de juin 1875, au milieu d'un calme politique profond qui régnait partout en Europe, les habitants de quelques districts de l'Herzégovine se soulevaient contre les autorités turques, et bientôt le mouvement s'étendait à toute l'Herzégovine et se propageait en Bosnie; en juin 1876 les deux principautés voisines et de même race se voyaient entraînées à prendre part à la lutte, et en juin 1877 les armées russes franchissaient le Danube et ouvraient cette glorieuse campagne, qui devait les conduire sous les murs de Constantinople et amener la conclusion du traité de paix qui, en ce mois de juin 1878, forme la base des délibérations du Congrès.

C'est ainsi que le soulèvement d'une poignée d'hommes, dénués de tout et réduits au désespoir, devint le point de départ d'une vaste conflagration qui, après avoir embrasé tout l'Orient, faillit mettre la paix du monde en péril; ce fut là aussi le premier pas vers l'affranchissement de nombreux peuples chrétiens et vers une transformation complète de l'Orient.

Causes de l'insurrection.

On a prétendu quelquefois que l'insurrection herzégovino-bosniaque était l'œuvre de comités révolutionnaires et de leurs agents, et que la vraie cause devait en être cherchée dans l'intérêt ou l'ambition particulière de tel parti ou de tel pouvoir. Observateur attentif et bien placé des événements dès leur début, je ne saurais nier d'y avoir vu mêlées bien des convoitises impures, bien des intrigues de gens qui travaillaient pour n'importe quel compte, mais surtout pour le sien propre. Je crois néanmoins être en mesure d'affirmer hautement que ce ne fut là rien moins que la cause qui avait provoqué l'insurrection ou l'élément qui en avait déterminé le succès.

Je suis assez heureux pour pouvoir m'appuyer sur des témoignages d'une haute valeur et d'une autorité incontestable.

Le 7 septembre 1875 l'ambassadeur d'Autriche-Hongrie à Constantinople écrivait au Ministre des Affaires Etrangères de cette Monarchie que „l'augmentation de la dîme de $2^1/_2$ % peut être

désignée comme la dernière goutte qui fit déborder la coupe des souffrances des raïas".

A la même époque un homme d'Etat turc disait à Monsieur le Comte Zichy: „La misère des paysans, c'est la conduite des dîmiers à leur égard, lesquels sans pitié prélèvent le double et parfois le triple de ce que les malheureux cultivateurs devraient payer. Les autorités sans se rendre compte de conséquences d'un tel état de choses, qui conduit le pays à un épuisement lent mais certain, encouragent les dîmiers pour pouvoir l'année suivante vendre les dîmes avec un excédant de prix sur celui de l'année précédente."

Et le premier secrétaire de feu S. M. Abdul-Azis adressait au Grand Vizir au nom de son Auguste Maître un écrit où il disait: „ . . . . . les causes qui amènent les troubles parmi les populations paisibles sont dues en grande partie à la conduite inconvenante de quelques fonctionnaires et aux exactions auxquels se livrent les fermiers dans l'espoir d'un plus grand profit."

Mais il appartenait à l'illustre homme d'Etat qui dirige la politique extérieure de l'Autriche-Hongrie de reconnaître et de formuler la cause première et originelle du mal.

Dans sa note du 30 décembre 1876, Monsieur le Comte Andrassy dit textuellement:

„L'état matériel même des habitants chrétiens de l'Herzégovine et de la Bosnie est dû, en dernière analyse, à leur position sociale et morale."

„La comparaison incessante (avec des peuples de même race dans le voisinage) fait qu'ils ont le sentiment d'être courbés sous le joug d'une *véritable servitude* que le nom même de raïas semble les placer dans une position moralement inférieure, qu'en un mot *ils se sentent esclaves.*"

Les témoignages qui émanent du gouvernement austro-hongrois sont d'autant plus décisifs qu'il a été le plus rapproché du théâtre des événements et qu'on ne saurait lui faire le reproche de céder aux entraînements d'une politique des nationalités.

On voit bien qu'à ses yeux, aussi bien qu'à ceux mêmes des hommes placés dans la proximité immédiate du trône du Souverain alors régnant de la Turquie, le mouvement herzégovinien découlait naturellement d'un état de choses intolérable.

Cette conclusion est encore corroborée par la modération extrême et la surprenante humilité des vœux que les insurgés exprimaient à la demande des délégués des Grandes Puissances à la Commission de Mostar.

Les insurgés de Zoubtsi déclaraient p. ex. en termes généraux qu'ils ne désiraient que vivre sur un pied égal avec les Turcs „comme les paysans des pays civilisés."

La relation du délégué d'Autriche-Hongrie contient l'énumération des demandes de la population de la Basse-Herzégovine, où l'on trouve entre autres:

„Que l'impôt pour l'exemption du service militaire ne soit plus payé pour les femmes, les enfants plus jeunes de 15 ans et les vieillards plus âgés de 60 ans."

„Qu'en cas de division d'une famille de paysans, le propriétaire ne puisse exiger de chaque partie ce que payait le tout."

„Que l'état de chrétien ne soit pas un titre d'exclusion pour devenir juge."

„Que le témoignage d'un chrétien soit respecté comme celui d'un musulman et qu'il ait la même valeur devant les tribunaux."

„Que des actes de violence contre des chrétiens soient poursuivis et punis comme s'ils avaient été commis sur des musulmans."

Certes, ce n'est pas des gens aux vœux pareils qu'on puisse accuser de rêves ambitieux et de prétentions exagérées.

Ignoraient-ils que tout cela et des droits bien plus étendus et considérables leur avaient déjà été concédés par nombre d'actes solennels, iradés, firmans, hattichérifs, hattihoumayoun? Ne savaient-ils pas que la Sublime Porte était prête à leur renouveler ses promesses et à leur en faire d'autres encore?

C'est la note justement célèbre du 30 décembre qui, dans un langage inspiré par les convenances diplomatiques autant que par le désir de la conciliation, donne la clef des motifs de la conduite des Herzégoviniens:

„La difficulté la plus grande et qu'il faut surmonter à tout prix, si l'on veut arriver à un résultat tant soit peu favorable, c'est la *défiance* profondément enracinée que toute promesse de la Porte rencontre auprès des insurgés. Une des causes principales de cette défiance doit être cherchée dans le fait que plus d'une mesure annoncée dans les derniers rescrits du Sultan a déjà été proclamée dans des Hattichérifs antérieurs sans que le sort des chrétiens en ait éprouvé une amélioration appréciable."

C'est précisement parce que tant de déclarations et d'engagements souverains n'ont jamais reçu d'exécution que les Herzégoviniens-Bosniaques ne pouvaient attacher de prix à des promesses nouvelles quelques vastes et solennelles qu'elles fussent.

Ce qu'il leur importait bien davantage, c'est qu'une partie au moins de ce qui leur avait été promis il y a longtemps fût enfin exécuté. N'y trouvant pas de garantie suffisante dans les bonnes intentions de la Porte, ils la cherchaient dans l'action protectrice et bienfaisante des Grands Etats chrétiens.

Succès de l'insurrection.

Au printemps 1876, les bandes d'insurgés, mal vêtus, peu ou point nourris et presque pas armés, avaient remporté des succès

signalés sur de nombreuses troupes régulières, admirablement pourvues de tout et commandées par des généraux qui devaient bientôt s'illustrer sur d'autres champs de bataille. 44 forts et koulas étaient pris et détruits, et une partie considérable du pays se trouvait délivrée de la domination turque. L'insurrection était devenue un fait politique important, dont les autorités ottomanes ne pouvaient plus nier l'existence et qui devait, à juste titre, préoccuper la diplomatie européenne.

Médiation des Puissances.

Les Grandes Puissances, désireuses d'arrêter la guerre et de prévenir de plus vastes complications, venaient d'adopter et de faire adopter par la Porte une série de réformes à l'usage spécial de l'Herzégovine-Bosnie et dont l'exécution était placée sous le contrôle de leurs représentants.

Les Cabinets désiraient vivement que les insurgés acceptassent ces réformes afin qu'on pût marcher aussitôt à la pacification.

Simultanément avec un haut fonctionnaire d'une Grande Puissance voisine, j'entrepris, sur le désir de personnages très autorisés, d'expliquer aux Herzégoviniens la valeur des réformes contenues dans la note du 30 décembre et qui, d'après les sources auxquelles j'avais été admis, plaçaient l'Herzégovine-Bosnie dans des conditions particulières, différentes du reste de l'Empire Ottoman, et devaient, dans leur développement naturel, conduire au gouvernement du pays par lui-même.

Réponse des insurgés.

Je ne trouve pas sans intérêt de reproduire ici comme caractéristique des vues et des sentiments des Herzégoviniens le passage principal de l'adresse, qu'en réponse à mon discours, les Voyévodes et Chefs réunis à Sutorina me firent l'honneur de me présenter le 7 avril 1878.

„Nous éprouvons une vive et profonde reconnaissance envers les Grandes Puissances chrétiennes, qui se sont intéressées à notre sort, et envers les grands hommes d'Etat, qui ont, avec tant de force et tant de bienveillance, élevé leur voix en notre faveur. *Nous sommes prêts à nous soumettre aux décisions des Grandes Puissances*, et nous n'attendons que leur mise en œuvre pour retourner à nos foyers."

Par cet acte solennel, qui fut la principale manifestation spontanée de leur courte existence politique, les Herzégoviniens n'entendaient nullement opposer un nouveau programme au programme des Puissances. Dans un langage dépourvu d'artifices, mais plein de bons sens et de loyauté, ils proclamaient leur acceptation de celui-ci pleine et entière et n'indiquaient que des moyens pratiques en vue de faciliter et d'accélérer la pacification.

Ils donnaient une nouvelle preuve de leurs dispositions conciliantes en remettant cette adresse, avec pleins pouvoirs de trai-

ter en leur nom, à celui même qui venait d'être porteur de conseils de sagesse et de modération.

C'est dans le même esprit et presque dans les termes identiques que s'exprimaient les Chefs des insurgés de Bosnie dans leur adresse au même en date du 20 avril 1876.

Les vœux des insurgés furent l'objet d'un examen approfondi dans les entretiens successifs que leur représentant eut l'honneur d'avoir avec le principal Ministre de la Grande Puissance la plus intéressée; il y fut tenu compte des critiques qu'avaient soulevées la forme et quelques détails de ces vœux, mais le fond n'en subit aucune altération et reçut même sur certains points des développements importants.

C'est dans cette dernière rédaction qu'ils obtinrent l'approbation des Puissances et qu'ils entrèrent dans le Mémorandum de Berlin. Cet acte international exprime le désir de voir „des pourparlers directs entre la Porte et les délégués des Bosniaques et Herzégoviniens sur *la base des vœux* que ceux-ci ont formulés et qui ont été *jugés dignes* de servir de points de départ à la discussion."

Le Gouvernement de Constantinople sentait alors vivement la nécessité de satisfaire ses sujets dans ces deux provinces afin de préserver intacte son autorité dans le reste de l'Empire. Peu de temps avant l'entrevue de Berlin, il proposait au représentant des Herzégoviniens-Bosniaques, par l'entremise d'un de ses Ambassadeurs auprès d'une Grande Puissance, de parcourir l'Herzégovine-Bosnie afin de s'assurer personellement de l'accumulation des vivres et matériaux nécessaires à la rentrée des refugiés, et de venir ensuite à Constantinople pour y traiter directement avec les Ministres ottomans.

Le Cabinet de Londres même, qui avait refusé son adhésion au Mémorandum du 12 mai, ne l'avait point fait par opposition aux demandes des Herzégoviniens-Bosniaques: le 10 septembre de la même année, il proposait de rendre autonome l'Herzégovine-Bosnie, substituant ainsi un cadre plus large à celui où avaient renfermé leurs vœux les Herzégoviniens-Bosniaques.

Echec de la pacification.

Comment expliquer l'échec d'une pacification si généralement désirée et qui, en avril et mai 1876, paraissait non seulement possible, mais proche et imminente?

Les réflexions les plus pénibles assaillent l'esprit, les sentiments les plus poignants oppressent le cœur. Comment! la vie d'un demi-million d'hommes, l'existence de milliers de ménages, toute la culture matérielle de plusieurs provinces et les ressources de deux vastes empires auraient pu être préservées! Que de souffrances et de douleurs, que de ruines et de dévastations eussent alors été épargnées! . . .

L'époque dont il s'agit est cependant trop rapprochée de nous pour qu'on puisse en parler à un point de vue purement historique ; des considérations d'ordre général et d'autres dues à des rapports personnels, si elles n'ont pas le pouvoir de nous faire dire autre chose que la vérité ne nous permettent encore pas de la dire tout entière. . . . .

Mais j'ai le droit et le devoir de défendre les Herzégoviniens-Bosniaques contre tout reproche d'avoir frustré les efforts de la pacification et de revendiquer pour eux la seule responsabilité de leur propre conduite et de leurs résolutions spontanées.

On a vu que, forcés de prendre les armes pour obtenir les plus simples conditions d'une existence humaine, les Herzégoviniens-Bosniaques, bien que favorisés par la fortune des armes, déclarent vouloir rentrer dans l'ordre dès qu'ils aient vu les Puissances s'occuper de leur sort et chercher à lui porter remède. Ils se soumettent à toutes les décisions des Cabinets et les secondent dans l'œuvre de la pacification en ne formulant que des vœux modérés et pratiques. Ces vœux, reconnus dignes de servir de base à un accommodement, sont même bientôt trouvés trop modestes, et la Conférence de Constantinople accorde aux Herzégoviniens-Bosniaques plus même qu'ils n'avaient osé demander.

La pacification échoue par des causes entièrement indépendantes de leur volonté, et la guerre, qui continue dans des proportions toujours croissantes, porte au comble les sacrifices et la misère des Herzégoviniens-Bosniaques. Mais, une idée qu'ils avaient émise survit à la tentative de conciliation, et on la voit, comme un fil rouge, traverser toutes les phases ultérieures de la crise.

Peuples asservis à la Porte et Puissances chrétiennes leurs protectrices n'avaient jusque là demandé que des *réformes* et la Porte cherchait à les satisfaire par des *promesses*.

Idée de garanties.

Gens simples, mais doués d'un bon sens incontestable, les Herzégoviniens-Bosniaques ne tenaient qu'au fonds des choses et étaient prêts à accepter toute forme qui leur assurât ce fonds. Ils furent les premiers à attribuer toute la valeur à *l'exécution* et à établir la nécessité absolue des *garanties*. Ce fut là désormais le mot d'ordre de toute l'action diplomatique et c'est encore aujourd'hui le seul vrai moyen de fonder un ordre de choses stable en Orient.

Le commencement de mai 1876 fut le dernier moment favorable à la conciliation. Dans la seconde moitié de ce mois elle était déjà devenue impossible. L'insurrection et les massacres de Bulgarie, le changement du gouvernement et du règne à Constantinople, enfin l'héroïque résolution de la Serbie et du Monténégro de venir en aide à leurs frères de la même race ne laissèrent

plus de choix aux Bosniaques-Herzégoviniens: ils acceptèrent leur assistance et se placèrent sous la protection des deux Princes de la race serbe. Le rôle distinct et spontané des Herzégoviniens-Bosniaques cesse dès ce moment; désormais ils suivent nécessairement l'impulsion des gouvernements de Cettigne et de Belgrade.

Les deux Principautés Serbes n'eurent pas la force suffisante pour réaliser complètement leurs généreuses intentions, mais elles luttèrent avec courage contre des forces infiniment supérieures jusqu'à ce que la cause des Herzégoviniens-Bosniaques, et avec elle, celle des Chrétiens d'Orient en général, passât entre des mains bien autrement puissantes.

A la Conférence de Constantinople qui suivit l'interruption des hostilités, les Représentants des six Puissances élaborèrent un Règlement Organique pour la Bosnie-Herzégovine, qui devait lui assurer une autonomie administrative complète. La Porte n'avait pas cru devoir donner son assentiment au vote unanime des Puissances, mais la guerre qui avait suivi son refus amena le gouvernement turc à s'engager par l'art. XIV du traité préliminaire „à l'introduction immédiate des réformes communiquées à la première séance de la conférence plénière de Constantinople."

L'autonomie administrative, telle qu'elle est définie par le Règlement Organique, est donc actuellement *l'état légal* de l'Herzégovine-Bosnie.

Le Congrès seul, dans la plénitude de son autorité et de ses pouvoirs, et s'inspirant des intérêts généraux de l'Europe, pourrait modifier les conditions d'existence définitive de l'Herzégovine-Bosnie.

Mais quelles que soient les modifications adoptées par l'instance supérieure de la vie politique internationale, on peut être convaincu qu'elles ne consisteront jamais dans un retour à l'état intolérable, auquel les populations avaient cherché à se soustraire par l'insurrection ou la fuite à l'étranger.

II.

Solutions.

Au premier rang des solutions qui, si elles n'arrêtent pas le choix du Congrès, mériteraient au moins sa considération sérieuse, se place *la réunion de la Bosnie avec la Serbie et celle de l'Herzégovine avec le Monténégro.*

1. Réunion avec la Serbie et le Monténégro.

Dans l'exposé de la conduite politique récente des Herzégoviniens-Bosniaques, je crois avoir démontré qu'ils n'ont jamais demandé à l'Europe que le minimum nécessaire à l'existence matérielle d'un peuple.

Il ne serait pas juste néanmoins, à l'époque où le principe de la nationalité joue un si grand rôle dans la vie politique des peuples, d'exiger des Herzégoviniens-Bosniaques qu'eux seuls fussent dépourvus d'aspirations nationales.

Personne n'a gardé plus fidèlement le souvenir de son passé historique, et l'idée de l'unité de la race à laquelle ils appartiennent, n'est nulle part plus vivace que parmi eux. Leur présent sombre et désolant leur fait constamment tourner leurs regards vers l'époque de la puissance et de la prospérité de leur existence nationale, et toute leur éducation consiste dans ces chants magnifiques qui en perpétuent le souvenir.

Ils avaient eu la sagesse de se rendre compte de ce que la situation actuelle de l'Europe avait de défavorable à leurs vœux les plus chers, et ils s'étaient bien pénétrés du danger qu'il y aurait eu pour eux de se livrer à des rêves irréalisables.

Mais, du moment que les gouvernements de deux Etats voisins eurent déclaré ne plus pouvoir réprimer les sympathies de leur peuples pour des frères opprimés, les Herzégoviniens-Bosniaques ne purent qu'accueillir avec joie leurs libérateurs, et ils se trouvent aujourd'hui liés à eux par la reconnaisance autant que par la communauté d'origine. Ce sont les envoyés du Monténégro et de la Serbie qui représentent virtuellement les intérêts de l'Herzégovine et de la Bosnie auprès du Congrès et qui devraient être admis à y faire valoir leur vœux.

Si le Congrès voulait ou pouvait simplement satisfaire les vœux des populations, il ne manquerait pas de sanctionner l'union en partie déjà accomplie dans les faits.

Malheureusement pour l'avenir de la race serbe, le Congrès a à résoudre une multitude de questions graves et complexes, dont celle de l'Herzégovine-Bosnie ne forme qu'une petite partie ; il doit avant tout assurer la paix de l'Europe et, pour cela, tenir compte des intérêts particuliers de chacune des Grandes Puissances.

On peut prévoir, dans le cas où la combinaison dont il s'agit serait mise en avant, qu'on ferait valoir la résistance des Bosniaques-Herzégoviniens appartenant à la religion musulmane ou catholique, l'insuffisance des moyens militaires et administratifs des Principautés pour maintenir l'ordre et la sécurité dans les pays réunis, l'absence de grandes ressources de finances et de crédit pour y relever l'état économique et le danger de voir s'y établir des foyers d'agitation nationaliste contre une puissance voisine.

Toutes ces objections sont loin d'être irréfutables, mais c'est la résolution hautement manifestée de l'Autriche-Hongrie de ne pas tolérer la formation d'Etats Serbes considérables à sa fron-

tières qui constitue, dans l'état actuel des relations entre les Puissances, un obstacle qui ne saurait être écarté.

En constatant le peu de chances qu'a la solution que je viens d'examiner, je me permets d'espérer que le Congrès, dans sa haute sagesse, trouvera juste d'indemniser les Herzégoviniens-Bosniaques du sacrifice de leurs aspirations nationales en assurant un large développement à leurs intérêts moraux et matériels.

---

2. Annexion à l'Autriche-Hongrie.

Une solution analogue par la forme, mais qui en est la contrepartie directe au point de vue des conséquences, c'est *l'annexion de la Bosnie-Herzégovine à la Monarchie austro-hongroise.*

Il ne pourrait pas y avoir de doute que l'Autriche-Hongrie ne sût y faire régner l'ordre et la sécurité et qu'elle ne trouvât dans ses vastes possessions des cadres nécessaires à l'administration d'une nouvelle province ; la culture matérielle ne tarderait pas a y reprendre son essor; des travaux publics seraient entrepris, des communications régulières établies avec des pays voisins; enfin, un bon système scolaire ouvrirait la voie à la civilisation.

Mais, si plusieurs des objections contre l'annexion tombent de soi quand il s'agit d'une grande puissance comme l'Autriche-Hongrie, il y en a d'autres qui surgissent et qui ne pourraient être ignorées.

La plupart proviennent de l'état intérieur de cette monarchie et des dispositions de ses populations.

Forme de l'annexion.

Et d'abord, sous quelle forme l'annexion pourrait-elle avoir lieu?

Serait-ce *l'incorporation à la Couronne de Saint-Etienne?*

Bien différent en cela de l'Autriche-Hongrie, prise dans son ensemble, qui admet la coëxistence de plusieurs nationalités, — le Royaume de Hongrie, tel qu'il a été restauré an 1867, est un Etat strictement national, et doit, par sa nature, chercher à absorber les éléments hétérogènes dans sa nationalité politique. L'adjonction de la Bosnie-Herzégovine, en même temps qu'elle mettrait en danger la vie nationale de ce pays, entraverait, par le renfort qu'elle apporterait à l'élément slave, le travail de l'assimilation, du succès duquel dépend l'avenir de l'Etat magyar.

On comprend que cette solution trouve des adversaires également unanimes parmi les Magyars comme parmi les Slaves.

La réunion de la Bosnie-Herzégovine à la Croatie, partie intégrante mais autonome du royaume de Saint-Etienne, conserverait intacte la langue et la nationalité de la province. Elle aurait cependant l'inconvénient de stimuler l'antagonisme politique entre deux rameaux de la même race (Croates et Serbes), et qui se

complique malheureusement d'un antagonisme religieux. Cette réunion d'ailleurs changerait également la position de la Croatie dans le royaume de Hongrie et donnerait une nouvelle force aux tendances vers la réalisation du royaume triunitaire, qui pourraient créer de graves embarras à la monarchie tout entière. C'est pourquoi, ardemment désirée par les Croates et par les Bosniaques catholiques, mais redoutée le plus par les Serbes, cette combinaison rencontrerait l'opposition de presque tous les peuples de l'Autriche-Hongrie.

L'annexion de l'Herzégovine-Bosnie à la Cisleithanie ne soulèverait pas de problèmes nationaux, mais elle imposerait de lourdes charges aux royaumes et pays représentés dans le Reichsrath, qui se trouvent déjà trop obérés, et elle rendrait nécessaire la révision du pacte entre les deux moitiés de la Monarchie, qui vient seulement d'être conclu après de longues et laborieuses négociations. Les populations cisleithanes y sont également opposées : tandis que les Allemands reculent devant l'accroissement de la masse des Slaves, ceux-ci ne trouvent pas que, sous le régime actuel, cet accroissement puisse leur être favorable.

Si néanmoins, l'Herzégovine-Bosnie allait faire partie de l'agglomération des pays cisleithans, elle devrait y recevoir une position analogue à celle de la Dalmatie, avec une diète et une administration provinciale particulières, et être rattachée par un régime économique commun à une province qui possède avec elle tant de rapports multiples et qui forme géographiquement son complément nécessaire.

Entre toutes les formes de *l'annexion,* celle *qui rapprocherait l'Herzégovine-Bosnie de la Dalmatie* serait la moins préjudiciable à sa nationalité et la plus avantageuse à ses intérêts.

L'Herzégovine - Bosnie pourrait encore être adjointe à l'Autriche-Hongrie comme nouveaux *confins militaires*, administrés par le ministère de la guerre commun. Cette dernière combinaison ne soulèverait entre les deux moitiés de la Monarchie aucune question de droit public et ne donnerait lieu à aucune contestation nationale ; elle suffirait pleinement à garantir l'ordre et la tranquillité. Il faut se rappeler cependant que l'Autriche a fait une longue expérience des confins militaires et qu'elle a fini par en condamner le principe, comme incompatible avec ses institutions constitutionelles aussi bien qu'entravant le développement des forces matérielles et morales du pays.

Côté économique et financier.

Or, la Bosnie-Herzégovine a précisement besoin d'une forte impulsion pour se relever d'une ruine complète, et le régime militaire et absolutiste ne pourrait qu'en détourner les capitaux et l'entreprise de l'étranger.

C'est là du reste un des côtés les plus difficiles du problème

et qui n'est que trop connu du gouvernement austro-hongrois. Dans plusieurs de ses provinces qui ont la même structure géologique que l'Herzégovine-Bosnie, on a à lutter contre une force destructive de la nature, qui ronge leur ressources et s'attaque à leur existence. La Carniole, la Croatie militaire et la Dalmatie sont les pays du *karst*, formation calcaire particulière, qui ne repose que sur des roches plutoniques et ne porte qu'une mince couche de terre, facilement arrachée par le vent et enlevée par la pluie. Les efforts les plus méritoires n'ont pas encore pu vaincre le mal ni même arrêter ses progrès: les envahissements du karst (*die Verkarstung*) diminuent tous les ans le terrain de la culture. Peut-on espérer d'être plus heureux en cherchant à regagner le sol dans les pays où le même phénomène se produit depuis longtemps sans être combattu? Il n'est pas à craindre, certes, qu'un grand gouvernement comme celui de l'Autriche-Hongrie, une fois qu'il a accepté une tâche, recule devant ses difficultés. Mais on comprend parfaitement qu'il ait hésité jusqu'à présent à l'assumer, puisqu'il ne pourrait l'accomplir qu'au prix de grands sacrifices à imposer à ses populations. L'Herzégovine et la Bosnie sont actuellement comme des pays en friche et qu'il faut mettre en culture. Les dépenses de l'entreprise, avec tous les frais de l'assistance à la population et de l'organisation du pays, se chiffreraient par des millions et ne commenceraient à devenir productives que si l'action de l'Autriche-Hongrie s'étendait bien au-delà des limites de la province.

Les inconvénients de l'annexion ne se borneraient pas aux difficultés financières et économiques.

Côté religieux.

Il y a en Herzégovine-Bosnie un élément peu nombreux mais bien discipliné, qui invoque depuis longtemps la protection de la monarchie habsbourgeoise, et qui espère que l'annexion serait favorable à son accroissement en nombre et en puissance. Ces tendances ainsi motivées des Catholiques expliquent les appréhensions qu'entretiennent les adhérents de l'Eglise nationale. Personne n'attribue certainement au gouvernement austro-hongrois des idées de persécution religieuse, et ce n'est pas même de religion qu'il s'agit. En Orient, l'Eglise à laquelle on appartient est le synonyme et le drapeau de la nationalité: les Bosniaques-Herzégoviniens orthodoxes s'appellent serbes, tandis que leurs compatriotes musulmans se nomment turcs et les catholiques se considèrent comme des protégés naturels du „Tsésar". On redoute donc dans le pays, qu'en cas d'annexion à l'Autriche-Hongrie, le gouvernement ne favorise particulièrement ses nouveaux sujets catholiques et n'encourage la propagande de leur clergé.

Je me hâte de dire que je ne partage pas personnellement ces craintes en tant qu'elles s'adressent au gouvernement austro-

*

hongrois. Je ne saurais nier cependant qu'il existe en Croatie un parti ultra-religieux et ultra-national à la fois, qui voudrait se faire une arme de la propagande religieuse pour arriver à la réalisation de ses rêves politiques.

Son objectif serait la conversion de l'ancienne noblesse du pays, qu'on sait n'avoir embrassé l'islamisme que pour conserver ses priviléges politiques et sociaux et qu'on croit n'être pas éloignée d'accepter de nouveau la religion qui serait celle du pouvoir. Il serait difficile de prédire les résultats des efforts faits dans ce sens et de voir surtout l'avantage qu'en retireraient les Croates, puisque dans leur propre pays, l'aristocratie, catholique depuis des siècles, ne partage pas leurs aspirations nationales.

Côté juridique. Il est malheureusement certain que ces tendances d'une part et ces appréhensions de l'autre, une fois aux prises, engendreraient une nouvelle source de discorde et de conflits dont les contre-coups se feraient sentir au loin.

L'équité me force d'ajouter enfin que la Porte Ottomane, qui a prouvé, il est vrai, son incapacité de pacifier l'Herzégovine-Bosnie et qui n'aurait pas droit par conséquent de s'opposer aux mesures que l'Europe prendrait à cet égard, pourrait néanmoins élever des objections fondées contre une séparation complète d'une des provinces que lui a laissées le traité de paix préliminaire, et au profit d'un voisin avec lequel elle ne s'est pas trouvée en guerre.

Conclusion. En résumé, l'annexion à l'Autriche-Hongrie n'est désirée par aucune fraction considérable de ses peuples (hormis les Croates ou plutôt un parti croate); elle n'est souhaitée en Herzégovine-Bosnie que par un élément faible et ambitieux; elle exigerait de grands efforts financiers et politiques pour la rendre profitable ou du moins peu onéreuse à la Monarchie; elle créerait une position politique et stratégique fort exposée en cas de nouvelles complications en Orient; elle détruirait dans les provinces qui resteraient encore à la Turquie toute confiance dans la durée de cet Empire; enfin, elle forcerait l'Autriche-Hongrie de marcher toujours en avant dans la voie ouverte, et ne manquerait pas avec le temps de déplacer son centre de gravité et de modifier profondément les conditions de son existence.

Toutes ces considérations étaient sans doute présentes à l'esprit des hommes d'Etat austro-hongrois lorsqu'ils cherchaient à préserver l'Orient de remaniements profonds et qu'ils s'occupaient, avec tant de zèle et d'intelligence des conditions locales, à réformer l'état administratif et économique de la Bosnie-Herzégovine sans toucher à sa situation politique. On peut être convaincu qu'ils ne se décideront à l'annexion que sous la pression impérieuse des circonstances et par la certitude de sa nécessité.

Connaissant l'Autriche-Hongrie par l'observation et l'expérience personnelles, acquises pendant des séjours prolongés et répétés, je serais plus qu'un autre sensible à l'amélioration incontestable que l'annexion apporterait au sort actuel de ma patrie d'origine. Le sentiment d'humanité suffirait à lui seul pour me faire réjouir de la voir passer sous le gouvernement d'une Puissance chrétienne et civilisée.

Je craindrais fort néanmoins que, dans l'éventualité de complications futures, ce ne soit encore ce malheureux pays, — grand seulement par ses souffrances et sa misère, — qui devienne un champ clos pour de nouvelles agitations et des luttes nouvelles.

N'y aurait-il pas de solution qui respectât l'influence légitime de l'Autriche-Hongrie dans sa sphère d'intérêts naturelle sans apporter un germe de nouvelles et de plus graves complications?

---

3. Principauté.

Le Congrès vient de sanctionner l'érection de la Bulgarie danubienne en une *Principauté semi-indépendante.*

Les Bulgares ont sans doute mérité par leurs souffrances un changement aussi considérable de leur sort. Les Herzégoviniens-Bosniaques ne peuvent que ressentir une vive satisfaction à la vue de l'affranchissement d'un peuple frère, qui a été une des conséquences de la lutte qu'ils avaient inaugurée. Mais eux-mêmes ont-ils moins mérité et ont-ils souffert moins?

Les atrocités qui avaient eu lieu en Bulgarie, trouvèrent des narrateurs éloquents et produisirent un retentissement immense; mais des forfaits semblables n'avaient-ils pas été perpétrés en Herzégovine-Bosnie pendant les deux années qui avaient précédé la guerre turco-russe et lorsque les autorités turques cherchèrent à dompter l'insurrection par la terreur? N'est-ce pas à Popovopolié que l'auteur principal des massacres de Batak préluda à ses sinistres œuvres? Si, dans un pays moins vaste et bien moins peuplé que la Bulgarie, le nombre des victimes a été moins grand, s'ensuit-il que les souffrances y ont été moins intenses? Le contraire n'est-il pas prouvé par une émigration en masse et qui, dans plusieurs contrées de l'Herzégovine-Bosnie a dépeuplé le pays.

Mais, si les souffrances des Herzégoviniens-Bosniaques leur auraient dû mériter un sort au moins égal à celui des Bulgares, les conditions géographiques et ethnographiques de leur pays s'y prêteraient bien mieux que celles de la Bulgarie.

L'Herzégovine-Bosnie est habitée par une seule race sans mélange; quelques fonctionnaire exceptés, il n'y a pas un Turc dans le pays, et il n'y existe pas non plus de colonies tartares ou circassiennes. Tandis que la langue turque est partout en Bulgarie parlée simultanément avec le bulgare, elle n'est pas

même comprise en Bosnie-Herzégovine, où le serbe est la seule langue connue. Les begs mêmes, qui ne parlent que cette langue et qui vivent toujours dans le pays, sont bien moins aliénés à la nationalité dont ils sont issus que les renégats bulgares, qui forment comme un autre peuple.

La Bosnie et l'Herzégovine avaient formé au moyen âge des Etats indépendants de fait quoique reconnaissant la suzeraineté de l'empire serbe, qu'ils avaient précédé et auquel ils survécurent. A la conquête turque, la noblesse féodale changea de religion, mais continua à gouverner le pays sans y admettre ni troupes ni fonctionnaires turcs. Ce n'est qu'après une lutte opiniâtre que la Sublime Porte réussit à soumettre en 1850 la Bosnie-Herzégovine à l'administration centrale. On peut donc dire avec raison qu'un gouvernement vassal ou autonome n'y serait pas une innovation mais bien un retour à l'état normal.

Presqu'île politique, située entre les possessions austro-hongroises, serbes et monténégrines et jointe seulement par un isthme étroit à la Turquie propre, l'Herzégovine-Bosnie semble destinée à être un pays distinct, plus ou moins rattaché à ses voisins par des liens politiques et commerciaux.

Je ne me propose aucunement de préconiser une solution qui a, actuellement, aussi peu de chances d'être réalisée que l'union avec la Serbie et le Monténégro. Je tiens seulement à constater qu'*il n'existe aucune objection de droit et aucun obstacle de fait à ce que l'Herzégovine-Bosnie soit traitée exactement comme la Bulgarie.*

J'en oublie un cependant, et c'est le décisif; mais c'est précisément celui qui, entre tous, aurait dû exister le moins.

Les voisins de l'Herzégovine-Bosnie seraient disposés à craindre, en cas qu'elle fût laissée à elle-même, de perdre l'influence qu'ils y exercent et de se voir ainsi fermer le chemin à une extension future de leur territoire. Ce raisonnement de politiques trop habiles, nullement ratifié par les populations, me semble pécher par sa base: principauté, province autonome ou annexée, l'Herzégovine-Bosnie gardera toujours la même position géographique et les mêmes éléments nationaux; elle ne cessera jamais de chérir les mêmes traditions et de nourrir les mêmes aspirations.

Province autonome.

Il est permis d'espérer que ces appréhensions n'iront pas jusqu'à empêcher l'organisation de la Bosnie-Herzégovine en une *province autonome.* L'intérêt bien entendu et l'ambition éclairée ne doivent-ils pas plutôt pousser ses voisins à désirer son relèvement sous n'importe quelle forme: dans son état actuel, la possession de l'Herzégovine-Bosnie ne saurait être profitable ni même désirable pour personne.

L'autonomie, ce minimum des avantages à accorder aux initiateurs et aux victimes par excellence de tout le mouvement, tiendrait en équilibre les partis et intérêts opposés et réserverait les solutions définitives, elle réunirait les sympathies générales du public européen et leur permettrait de se manifester d'une manière active et efficace.

Règlement organique.

L'autonomie est jusqu'à présent le seul état légal de l'Herzégovine-Bosnie. Elle est reconnue par le traité de paix préliminaire telle que l'a définie le *Règlement organique*, élaboré sur la base des voeux des Herzégoviniens-Bosniaques, par les Représentants des Grandes Puissances à la Conférence de Constantinople.

Le Règlement répond en général aux besoins du pays, mais il présente deux graves lacunes.

Question religieuse.

Il tend à délivrer le pays du triple joug des fermiers, des begs et des fonctionnaires turcs; il laisse subsister, en le passant sous silence, celui des *évêques phanariotes*. Aucune loi divine n'établit pour les Herzégoviniens-Bosniaques la nécessité d'avoir pour leurs pasteurs suprêmes ces hommes du Phanar, qui ne doivent leur siége qu'à l'argent et qui ne songent qu'à en tirer le plus possible du pays. La dignité de l'Eglise nationale, le développement moral et intellectuel du pays exigent leur remplacement par des ecclésiastiques honnêtes et instruits, choisis dans le clergé orthodoxe des pays serbes limitrophes. La vassalité ecclésiastique des Bulgares envers l'Eglise grecque de Constantinople avait pris fin en 1870; ne serait-il pas temps d'accorder le bienfait de cette émancipation aux Serbes de l'Herzégovine-Bosnie: moins favorisés en tout que les Bulgares, qu'ils aient au moins ce dont ceux-ci ont joui même sous le régime turc.

Question agraire.

Le Règlement ne contient pas non plus *la solution de la question agraire*, qui est au fond de tous les troubles bosniaco-herzégoviniens, quoiqu'elle soit loin d'en constituer la cause principale. L'instruction à la Commission européenne de surveillance, élaborée par les auteurs du Règlement, fait mention du rachat des terrains appartenant aux grands propriétaires et de la vente des terrains de l'Etat, mais sans entrer plus avant dans la matière.

Or, une solution prompte et décisive est d'une grande urgence. Les circonstances actuelles offrent une *occasion unique* pour donner une assiette solide à la propriété foncière et jeter les bases de la richesse future de la province, en même temps que mettre fin d'un seul coup à toutes les contestations agraires et rendre possible la cohabitation paisible des deux classes entre lesquelles se divise le pays. La misère et le dénûment où se trouvent tant les propriétaires que les cultivateurs sont de nature

à faciliter un accommodement; les uns et les autres se croiront heureux de pouvoir recommencer la vie normale au prix même du sacrifice de leurs prétentions ou de leurs espérances.

Voici *les grandes lignes du plan* que je serais prêt à développer dans ses détails et à compléter d'indications pratiques devant l'autorité future du pays:

1. Les fermiers deviendront, aussitôt et tous à la fois, propriétaires des terrains qu'il cultivaient pour leur propres besoins, ainsi que du site de leurs anciennes habitations (presque toutes détruites). — 2. Les propriétaires seront indemnisés immédiatement par des titres de rachat, que leur accordera l'Etat et qui seront couverts au moyen d'un emprunt spécial, garanti par les Grandes Puissances protectrices (ainsi que cela avait été fait pour la Grèce) ou par celles d'entre elles qui y sont particulièrement intéressées. — 3. L'amortisation de la dette envers l'Etat sera réglée ensemble avec la nouvelle répartition des impôts et calculée de manière à ce que ces charges réunis ne dépassent pas les ressources que les nouveaux propriétaires trouveront dans le sol. — NB. L'estimation des terrains aura lieu d'après leur valeur actuelle et avant que des spéculateurs étrangers changent les conditions économiques du pays. — 4. Les terrains appartenant à l'Etat seront parcellés et distribués à ceux qui s'engageront à les mettre en culture dans un délai déterminé. Le remboursement sera calculé d'après leur valeur actuelle pour l'Etat.

III.

Pacification.

L'insuccès de la Porte Ottomane à pacifier la Bosnie-Herzégovine et à y introduire les réformes promises était déjà si évident en 1876 que la Conférence de Constantinople se voyait obligée de lui associer dans cette tâche une Commission internationale dite de surveillance, qui devait disposer à cet effet d'une force armée spéciale.

Les événements récents ont grandement réduit les chances d'un concours efficace de la Porte. Mais l'action de la Commission européenne suffira-t-elle à elle seule pour accomplir l'œuvre ou devra-t-elle être secondée ou plutôt remplacée par l'action particulière d'une Grande Puissance?

J'ai toujours été de l'avis de ceux qui croyaient qu'on s'exagérait, plus ou moins volontairement, les difficultés de l'autonomie et de son établissement. Je dois convenir cependant que ces difficultés, qui avaient toujours été vraiment grandes, se trouvent maintenant considérablement accrues.

L'annexion au Monténégro des tribus de la Haute-Herzégovine prive le pays de l'élément le plus vigoureux et le plus apte à se gouverner. Plus encore que cette séparation, la famine, les épidémies et toutes les souffrances qui marchent à la suite d'une misère extrême ont sensiblement diminué le nombre des habitants, et produit un épuisement physique et économique de toutes les parties du pays; les chances d'une activité spontanée se trouvent bien amoindries et l'assistance du dehors est devenue plus nécessaire.

Commission européenne

Cet affaiblissement général, s'il rend le pays plus difficile à relever, rend en même temps la population plus facile à gouverner. Une commission agissant au nom de l'Europe ne rencontrerait aucune résistance active ou passive de la part des masses, et un corps de gendarmerie à ses ordres suffirait à faire respecter ses décisions par les individus.

L'action de l'Europe aurait encore l'avantage, en restant collective et internationale, de ne provoquer d'aucune part d'appréhension ou de défiance et d'attirer le concours de la bienfaisance privée de tous les pays.

Hormis un seul cas, celui de division dans son sein, une Commission européenne composée d'agents consulaires des Puissance, seuls Européens qui connaissent ces pays-là, serait l'organe le plus compétent pour la mission qu'il aurait à remplir.

Aussi, n'est-ce pas la considération des besoins locaux qui pourrait diriger ailleurs le choix du Congrès.

Les événements de l'Herzégovine-Bosnie, qui émurent toute l'Europe, agirent puissamment sur la politique des Etats voisins. Les Principautés serbes entrèrent elles-mêmes dans la lutte après un an de neutralité forcée, et après 3 ans d'attente, l'Autriche-Hongrie paraît vouloir sortir de sa réserve.

Occupation autrichienne

L'occupation de la Bosnie-Herzégovine par les forces austro-hongroises n'est pas une idée nouvelle. Elle a été discutée dès le commencement des troubles; on a prétendu même qu'elle eût été décidée avant qu'ils eussent éclaté. Par suite de sa situation politique intérieure et dans le désir d'ajourner la liquidation de la Turquie, le gouvernement austro-hongrois s'était opposé à l'occupation par ses propres troupes avec autant d'énergie qu'il a mise à prévenir celle par des troupes d'autrui. Le Cabinet de Vienne a même tout fait pour rendre l'occupation inutile; c'est lui qui a élaboré et chaudement recommandé un projet de réformes qui aurait pacifié le pays et qui lui aurait procuré une existence supportable. Ce n'est que la guerre russo-turque et les remaniements territoriaux à l'Est de la Péninsule qui firent prévoir un changement dans l'attitude du gouvernement I. et R.

Il paraît propable que le Congrès, s'inspirant du principe

de la répartition des forces, voudra confier à l'Autriche-Hongrie le Mandat de pacifier et d'organiser l'Herzégovine-Bosnie.

Les Herzégoviniens-Bosniaques n'auront qu'à s'incliner devant une décision à laquelle ils ne sauraient s'opposer et à chercher à tirer le meilleur parti de la situation qu'elle leur crée.

Avantages et inconvénients de l'occupation.

L'action d'une Grande Puissance mandataire de l'Europe aurait, sur l'action d'un organe collectif et international, l'avantage d'une plus grande unité et d'une vigueur plus grande; d'importantes questions d'organisation de la province autonome pourraient être résolues d'une manière prompte et décisive et le rapatriement se ferait sous la protection du gouvernement sur le territoire duquel ils se trouvent dans ce moment.

Par contre, l'occupation autrichienne présenterait aussi de graves inconvénients. Le nombre des troupes d'occupation et le personnel administratif qui les suivrait dépasseraient de beaucoup les besoins d'action locale. Les frais énormes qu'elle occasionnerait, s'ils étaient mis au compte de la province, lui imposeraient une dette qu'elle ne serait jamais en état de rembourser; et si ces frais étaient entièrement supportés par l'Autriche-Hongrie, ils grêveraient son budget pour de longues années et l'induiraient à chercher des compensations.

Un autre désavantage serait d'exciter les espérances des uns et les craintes des autres. On ne manquerait pas de croire surtout que l'occupation était entreprise en vue d'une annexion ou qu'elle allait y aboutir par la force des choses.

L'occupation mène-t-elle à l'annexion?

Depuis le Congrès de Vienne (pour ne pas remonter plus loin) il y a eu les occupations suivantes:

Du Piémont et de Naples par les Autrichiens 1821—1822; de l'Espagne par les Français 1823; de la Morée par les mêmes 1828; de la Moldo-Valachie par les Russes 1829—1841 et 1849—1851; de Rome par les Français 1849—1870; de la Romagne et de l'Emilie par les Autrichiens 1849—1859; de la Moldo-Valachie par les mêmes 1854—1856; enfin de la Syrie par les Français 1861.

Quelques-unes seulement de ces occupations ont été entreprises par suite d'un mandat des autres puissances, mais toutes n'ont été que temporaires. On pourrait encore ouvrir les livres de l'histoire et remonter aux temps plus éloignés, mais on y chercherait en vain une seule occupation du territoire étranger faite, sans guerre, qui ait conduit à l'annexion.

Caractère et conséquences de l'occupation.

L'idée du mandat définit le caractère de la mesure qu'il autorise: elle ne saurait être l'instrument d'intérêts particuliers; elle doit sauvegarder les intérêts et exécuter les décisions de ceux dont le mandat émane. L'occupation autrichienne de la Bosnie-Herzégovine aurait la plus parfaite analogie avec l'occupation

française de la Syrie; elle se trouverait en corrélation naturelle avec l'occupation russe de la Bulgarie: celle-ci a pour but, comme celle-là l'avait eu, le rétablissement de l'ordre et l'organisation du gouvernement autonome.

Il est naturel cependant qu'une Puissance qui mettrait ainsi ses forces militaires et politiques au service d'une cause européenne, cherche en même temps à protéger ses intérêts légitimes.

Les intérêts des Grandes Puissances ne s'arrêtent pas aux limites de leur territoire; pareils à l'irradiation des astres, ils se répandent au dehors en rayons nombreux et lointains. La protection de ces intérêts, souvent accompagnée de sacrifices et de périls, est considérée un devoir auquel une Grande Puissance ne renonce pas tant qu'elle reste soi-même. L'Autriche-Hongrie, Etat infiniment plus puissant, riche et civilisé que ses voisins du triangle illyrique, croit être appelée à exercer sur eux une influence politique et commerciale. Les résultats immédiats de la guerre qui vient de se terminer sont extrêmement favorables à cette tendance. Tandis que les principautés serbes sont contenues dans leur agrandissement et que la Porte doit renoncer à la domination directe au nord-ouest de son empire, l'influence de l'Autriche-Hongrie y va recevoir la sanction du Congrès: exécutrice des volontés de l'Europe envers la Bosnie-Herzégovine, elle y pourra avec éclat manifester sa puissance militaire et exercer son action civilisatrice.

Mais cette action sera d'autant plus profonde et efficace qu'elle sera impartiale et désintéressée. Tout encouragement de la propagande en vue de l'annexion ne pourrait qu'exciter des agitations dans les pays occupés et des inquiétudes dans les Etats leurs voisins, avec des contrecoups dangereux à l'intérieur de la Monarchie et ailleurs. Au contraire, une action strictement dans le sens du mandat de l'Europe, c. à d. pour le bien véritable du pays occupé, affermira l'influence et rehaussera le prestige de la Puissance qui l'exerce.

Voilà pourquoi, et contrairement aux prévisions d'hommes clairvoyants et expérimentés, je me permets d'espérer que, par rapport à ma patrie d'origine, *l'Autriche étonnera le monde par son désintéressement.*

Avenir de la Bosnie-Herzégovine

La pacification de l'Herzégovine-Bosnie tendra à développer et à resserrer les liens d'intérêts et de sentiments qui l'unissent aux pays avoisinants. Seront-ils réglés par des traités et conventions spéciales ou prendront-ils avec le temps la forme d'une *fédération*? L'Herzégovine-Bosnie formera-t-elle un seul territoire douanier avec la Dalmatie p. ex. ou fera-t-elle partie d'une

Union douanière où entreraient aussi d'autres provinces limitrophes de l'Autriche-Hongrie ainsi que les Etats serbes? Voilà des questions que l'autonomie a l'avantage de laisser ouvertes.

Leur solution dépendra des événements politiques ultérieurs et plus particulièrement du développement de la situation actuelle dans la péninsule balcanique.

La question du moment c'est le relèvement du pays. Avant d'entrer en rapports avec d'autres pays il faut d'abord qu'il existe en soi; et, pour avoir des échanges, il lui faut commencer par avoir des produits.

Rapatriement des réfugiés.

Le sort de la Bosnie-Herzégovine, une fois fixé par le Congrès, il faudrait commencer sans délai à rapatrier les réfugiés et à organiser le pays. Chaque minute perdue ajoute aux souffrances et aux sacrifices de la population.

Il est nécessaire que le rapatriement soit précédé par l'éloignement des troupes et des autorités musulmanes et leur remplacement par des troupes et des autorités chrétiennes. Cette mesure n'est pas inspirée par une prévention contre une religion professée par des millions de nos semblables, mais elle est dictée par l'expérience, qui prouve qu'aucune organisation n'a eu lieu autrement en Orient.

Une *milice indigène* (à l'instar de la milice bulgare), devrait être formée aussitôt que possible. Les chefs en devraient être chrétiens, mais les musulmans du pays seraient admis dans ses rangs au même titre que les chrétiens. La formation de cette milice rendrait l'action des forces d'occupation efficace dans toutes les localités, et servirait à discipliner et à rapprocher les classes et les partis différents.

Un *désarmement* complet du reste des habitants se recommande à priori, mais l'avis de tous ceux qui connaissent l'esprit local est qu'il vaudrait mieux laisser le port d'armes à tout le monde, en le faisant dépendre cependant de l'obéissance à la loi.

Une *Commission mixte* de notables chrétiens et musulmans, jouissant de la confiance de leurs coreligionnaires, servirait à assister l'autorité mandataire de l'Europe dans toutes les affaires locales et à l'éclairer sur les besoins et les voeux des populations.

La *rentrée* immédiate et simultanée des masses confuses d'hommes, de femmes et d'enfants, dont le chiffre (en défalquant ce qu'on présume devoir rester dans les districts annexés au Monténégro) s'élèverait encore à 150000 hommes environ, n'est ni nécessaire ni désirable. Il serait infiniment plus pratique que le rapatriement commençat par un certain nombre d'hommes en

bonne santé et aptes au travail qui aplaniraient la voie au retour des familles.

Ces hommes devraient être munis de semences de céréales et de légumes ordinairement cultivés dans le pays et dont la qualité aura été bien vérifiée. Pour commencer les travaux des champs, il leur faudrait aussi absolument une certaine quantité de bestiaux.

Ils devraient posséder également des instruments de labour et de construction, des plus rudimentaires sans doute, mais qu'on ne trouve pas dans un pays qui n'est presque plus habité.

Il faut que des matériaux de construction soient livrés ou au moins indiqués à ces travailleurs afin qu'ils puissent s'en faire un premier abri et préparer l'installation de leurs familles.

Il faudra les laisser prendre avec eux des vivres au moins pour quelque jours, tandis que les familles devront continuer à recevoir les secours habituels là où elles se trouvent aujourd'hui. Il serait aussi humain que politique de rétablir l'ancienne norme des distributions aux réfugiés dans les possessions autrichiennes (10 kreuzers par jour et par tête), qui ont été depuis réduites à moitié et continuées seulement aux personnes malades et non valides. On enrayerait ainsi la mortalité parmi les réfugiés et on leur donnerait des forces dont ils auront besoin pour la rentrée.

Cette rentrée aurait lieu lorsque les autorités jugeront la subsistance tant soit peu assurée. Les distributions cesseraient aussitôt que cela ne sera plus absolument nécessaire. Mais des magasins de réserve devraient être établis sur certains points afin de se prémunir contre le danger d'une subite famine. Une certaine quantité de bétail rendrait mieux que tout autre chose les rapatriés indépendants de l'assistence publique. Le lait est, avec le maïs, la principale nourriture des Herzégoviniens-Bosniaques et la viande à peu près le seul produit qu'ils fournissent aux autres pays. En Herzégovine particulièrement une partie du territorial est devenue impropre à la culture et ne pourrait être utilisée qu'en qualité de pâturages.

Tous ces secours devraient être étendus à ceux des chrétiens et des musulmans restés dans le pays qui sont également réduits au besoin.

Je viens d'énumerer les conditions les plus nécessaires du rapatriement. Il ne sera pas facile de les remplir, quelles que soient les resources dont disposera le mandataire de l'Europe.

Ce rapatriement ne veut dire rien moins qu'une rentrée dans les foyers. Situation du pays.

La Bosnie est actuellement une steppe verte; les herbes et les plantes y recouvrent jusqu'aux fondements des habitations détruites. Un Consul anglais (Mr. Freeman), chargé l'année dernière d'une enquête sur ce pays, trouve un groupe de maisons entières et habitées; étonné, il rapporte ce fait comme unique à son gouvernement.

L'Herzégovine est un désert pierreux. Cette contrée, qui jadis enrichissait les Ragusains par l'exportation de ses blés dans toutes les possessions de la république de Venise, n'offre à la culture que quelques hauts plateaux, appelés „poliés", espèce d'îles parmi les vagues rocheuses de cette nouvelle Arabie Pétrée.

Etat de la population

Quant aux habitants, réfugiés, insurgés ou restés dans le pays, — aucun mot de la langue humaine ne saurait décrire le degré de la misère extrême, mais empirant toujours, auquel il sont arrivés! . . . Les hommes les plus jeunes et les plus robustes ont péri dans les combats ou succombé aux fatigues et aux privations de la guerre. Les épidémies et la famine ont surtout frappé les jeunes femmes et les enfants en bas âge. Les survivants, dont un grand nombre d'infirmes et de viellards, sont épuisés par trois années de nourriture insuffisante et de vie anormale. Pleurant toujours la perte de leur avoir et de leurs proches, ils paraissent en proie à une prostration profonde, morale autant que physique. La mort d'ailleurs ne cesse un seul instant d'éclaircir leurs rangs; ont vient de m'informer d'une source des plus compétentes que la moyenne des décès est de 44 %!

Ce ne sera pas manquer de respect aux grands Gouvernements de l'Europe, que de penser que l'action de leurs forces seules ne suffirait pas pour regagner *tout un peuple à la vie.*

Assistance internationale

La coopération de la bienfaisance privée paraît s'imposer comme une nécessité. Elle ne ferait d'ailleurs que traduire en actes la pitié profonde qu'inspire à tout le monde le sort des victimes de l'insurrection et de la guerre. Elle serait en même temps une oeuvre de haute sagesse politique: l'Herzégovine-Bosnie présente, dans son état actuel, un vrai désert, qui entrave le développement des contrées voisines et interrompt leurs communications naturelles, aussi bien que la grande route du commerce européen de Trieste à Constantinople; *l'intérêt général exige le relèvement de l'Herzégovine-Bosnie.*

Ce sont ces considérations, autant que l'amour de mon ancien pays, qui m'avaient inspiré, en août 1875, l'idée de former un „Comité International de secours aux familles réfugiées de l'Herzégovine et de la Bosnie." Cette oeuvre qui rencontra dans plusieurs pays les sympathies les plus chaleureuses et qui eut un immense succès, ne put garder longtemps son caractère primitif. Tandis que les sympathies s'accentuaient de plus en plus parmi

les frères de race et de religion, elles décroissaient ailleurs. La prolongation et l'extension de la guerre, les complications toujours plus formidables et l'incertitude générale de leur issue exercèrent partout une influence défavorable.

Depuis quelques temps cependant, des efforts courageux et persistants se font jour sur plusieurs points, et prouvent la réalité et la force du besoin qu'éprouve le public européen à reprendre l'oeuvre interrompue.

Mais, c'est le Congrès, en accomplissant sa grande et belle tâche du rétablissement de la paix et de la sécurité générales et de la réconciliation des ambitions et des aspirations particulières, qui rend possible une assistance vraiment utile et féconde.

La bienfaisance privée ne pourra néanmoins agir avec une efficacité puissante que si elle a un caractère strictement *philantropique* et *international*, s'adressant à toutes les victimes des événements d'Orient, sans distinction de race ni de religion, sans aucune arrière pensée de favoriser les uns aux dépens des autres; elle doit pouvoir s'exercer librement et sans entraves, quoique sous l'oeil vigilant des autorités du pays et le contrôle permanent de la presse et du public européens. Elle mérite la bienveillance du Congrès qui, en la couvrant de sa puissante égide et en assurant la protection des Puissances à son activité, ajouterait un nouveau bienfait à ceux qu'il répand sur l'Orient.

Je suis arrivé au terme du long exposé que j'ai cru devoir faire aux Plénipotentiaires des Grandes Puissances et je tiens à déclarer que je l'ai fait en mon nom personnel et que j'accepte la responsabilité de toutes les assertions et de toutes les idées qu'il contient.

Le sort de la patrie de mes aïeux a été l'intérêt principal et la grande préoccupation de ma vie.

Redoutant pour elle ces chocs sanglants et terribles où les plus faibles finissent toujours par être écrasés, j'avais espéré l'amélioration de son sort d'un développement pacifique et progressif. Surpris par la crise où fut fatalement précipité le malheureux pays, je ne pensai tout d'abord qu'au salut de la population inoffensive violemment arrachée au sol. Il me fut donné d'élever le premier la voix en sa faveur et de procurer quelques soulagements à ses souffrances.

Effrayé de voir la lutte cent fois inégale frapper à ses racines la fortune du pays et compromettre son existence, je crus devoir profiter du moment où les Puissances, intéressées à ses malheurs, désiraient lui assurer un sort modeste mais supportable;

je donnai aux combattants le conseil de se soumettre aux volontés de l'Europe chrétienne et d'avoir confiance en sa protection.

J'ai pu avoir tort de sortir du rôle purement philantropique où je m'avais renfermé et d'aborder le terrain glissant de la politique. Si la tentative de la conciliation avait réussi, certains progrès eussent été retardés, la Bulgarie aurait attendu une dizaine d'années sa constitution actuelle et plusieurs remaniements territoriaux n'eussent pas eu lieu. En revanche, des dizaines de milliers de Chrétiens bulgares et grecs n'auraient pas été massacrés et le généreux sang russe n'aurait pas coulé à flots. L'Herzégovine-Bosnie enfin, qui m'avait confié ses intérêts, n'aurait pas été ruinée de fond en comble et n'aurait pas perdu un tiers de sa population.

Mais, j'ai la ferme conviction que les Herzégoviniens-Bosniaques ne regretteront pas leurs sacrifices en les voyant aboutir au soulagement du sort de tous les chrétiens d'Orient: toujours fidèles aux sentiments qu'ils exprimèrent il y a deux ans, ils attendront avec respect et confiance les décisions qu'il plaira à la grande Europe chrétienne de prendre au sujet de ses plus faibles et plus malheureux enfants.

724788/62

Syracuse, N. Y.
Stockton, Calif.

DB 249 .W4 C.1
Memorandum sur l'Herzegovine-B
Stanford University Libraries
3 6105 037 490 096

DB
249
W4

MAY 2 1976
JUN 4 - 1976

STANFORD UNIVERSITY
LIBRARY
Stanford, California

PRINTED IN U.S.A.